



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Département fédéral des affaires étrangères**

242.21-0 – CIEC 1 / 19

## **Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC**

### **Commission internationale de l'état civil**

#### **Retrait de la République française**

Le 17 mai 2019, la République française a notifié au Conseil fédéral suisse sa décision de se retirer de la Commission internationale de l'état civil (CIEC). Ce retrait implique une dénonciation par la République française du Protocole relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Berne le 25 septembre 1950, ainsi que du Protocole additionnel au Protocole du 25 septembre 1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Luxembourg le 25 septembre 1952.

En application de l'article 3, paragraphe 1, du Règlement de la CIEC du 16 septembre 2015, le retrait de la République française de la CIEC et les dénonciations des deux Protocoles précités prendront effet six mois après cette notification, c'est-à-dire le 17 novembre 2019.

Ce retrait ne modifie en rien la position de la République française en tant que signataire ou partie à d'autres Conventions de la CIEC.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 24 juin 2019

